

LES DROITS HUMAINS POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

par Benjamin Bibas, journaliste spécialisé droits humains / droit de l'environnement
<http://lafabriquedocumentaire.fr/auteur/benjamin-bibas>

Prologue

- L'exploitation économique des ressources naturelles, un état de violence sans limite juridique (Michel Serres, [Le Contrat naturel](#), Le Pommier 1988)
- Le droit de la guerre, les textes fondateurs et synthétiques des droits humains ([Conventions de Genève](#) 1864-1907-1929-1949 et leurs Protocoles additionnels 1977 sur le crime de guerre, statut du [Tribunal militaire international de Nuremberg](#) sur le crime contre l'humanité 1945, [Convention sur le crime de génocide](#) + [DUDH](#) 1948... [Statut de Rome sur la CPI](#) 1998), la notion de crime international, la très faible place qu'y occupe la notion d'environnement.

1) L'exploitation illimitée des ressources naturelles : quelques cas humanitaires problématiques

- Shell dans le delta du Niger ([cas des Ogonis](#)), ChevronTexaco à [Lago Agrio](#) (Equateur)
- Le premier recours climat : la [pétition Inuit Circumpolar Conférence](#) devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour « violation des bienfaits de la culture » (2005)

2) Les tentatives de réponses juridiques

- En France, la [loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre](#) 2017 et son application (entreprises + 10 000 salariés)
- A l'échelle internationale, le crime d'[écocide](#) : définition (cf. [Polly Higgins](#), [Valérie Cabanes](#), etc.), existence effective ([jugement Guatemala](#) délit 2016), tentatives pour l'imposer en droit international (Vanuatu-Maldives / CPI 2019), projet de « [loi française au rabais](#) » 2021.

3) Les recours climat et les recours autochtones, des cadres novateurs pour penser une articulation croissante entre protection de l'environnement et droits humains

- Près de 2000 recours climat, dont quelques uns victorieux aux Pays-Bas 2015-2019, Pakistan 2016, Colombie 2018 et leurs argumentaires droits humains (notamment violation du droit à la vie), les jurisprudences des tribunaux qui ont validé ces arguments (une [synthèse ici](#)).
- En France : les recours administratifs [Affaire du siècle](#) (TA Paris 2021) et [Grande-Synthe](#) (Conseil d'Etat 2020) et leurs arguments droits humains, avec des suites juridiques jusqu'à présent favorables.
- La [jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme face aux recours autochtones](#) et la reconnaissance croissante du droit humain à un environnement sain (Art. 24 [Charte africaine des droits de l'homme et des peuples](#) 1981, Art. 11 [Protocole San Salvador](#) 1988, Art. 37 [Charte UE droits fondamentaux](#) 2000).

Conclusion / intro à une conversation avec les étudiants

Comment refonder un cadre légal international qui protège conjointement les humains et les écosystèmes dont ils dépendent ? La notion de « personne vulnérable » ([Christel Cournil](#)). Faut-il donner des droits à la nature pour la protéger ? Les droits humains sont-ils seulement « une partie des droits de la nature » (cf. eurodéputé néerlandais Mohammed Chahim) ?

Allons plus loin : l'entreprise doit-elle se contenter de respecter ce droit, ou doit-elle créer une valeur telle qu'elle se donne également pour finalité de favoriser la restauration des écosystèmes et l'épanouissement humain ?

En savoir plus :

- Rubrique [Environnement](#) du site [JusticeInfo.net](#), spécialisé sur la justice pénale internationale
- Dossier radiophonique « [L'environnement, nouveau droit humain ?](#) » (RTS/RFI, mai-juin 2020)
 - Christel Cournil (dir.), [Les grandes affaires climatiques](#) (Confluence des droits, 2020)